

Aurillac le 16 octobre 1925

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance le visa d'un passeport qui m'a été délivré à Paris le 8 mai 1925 afin de me permettre de me rendre au Lyonnais (Casablanca et Yanakouch) auprès de mon Père malade.

Veuillez agréer, l'assurance de mon profond respect.

M. de Falvelly



Valable pour aller au Maroc
Mlle de F. se rend auprès de
son père malade

